

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**

**Université M'hamed BOUGARA
Boumerdès**



**وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
جامعة محمد بوقرة
بومرداس**

Département ST

**Module : Éthique et déontologie.
Enseignante : Timsiline Meriem**

Licence 1 Sciences et Technologies

S1

Cours 2

Distinction entre Ethique et Déontologie :

Le mot **déontologie** désigne l'ensemble des devoirs et des obligations imposés aux membres d'un ordre ou d'une association professionnelle. Comme les règles de droit, les règles déontologiques s'appliquent de manière identique à tous les membres du groupe, dans toutes les situations de la pratique.

L'éthique, au **contraire**, invite le professionnel à réfléchir sur les valeurs qui motivent son action et à choisir, sur cette base, la conduite la plus appropriée.

L'éthique professionnelle : L'approche de l'éthique professionnelle doit reposer à la fois sur la dimension morale (il ne peut s'agir d'ignorer les principes) et sur la dimension éthique (quelle décision est la meilleure dans le cas présent?).

Droit :

Le mot droit provient du terme latin *directum*, c.a.d « en ligne droite ». Le droit s'inspire des postulats de justice et constitue l'ensemble des règles qui régissent la conduite de l'homme en société. La base du droit sont les rapports sociaux, lesquels déterminent son contenu et son caractère. Le droit ; donc, est l'ensemble des règles permettant de résoudre les conflits au sein d'une société.

Le droit renferme plusieurs caractéristiques. Parmi d'autres, nous retiendrons la bilatéralité (un individu autre que l'affecté a le droit de lui exiger qu'il accomplisse une règle), qui concède la qualité d'impératif attributif au droit.

Le droit est également connu pour son hétéronomie (il est autarchique ; même si la personne n'est pas d'accord avec le contenu de la règle, elle doit la respecter), son altérité (les règles juridiques font toujours allusion au rapport d'un sujet avec les autres) et sa coercibilité (il permet le recours légitime à la force de l'État au cas où un citoyen ne respecte pas ses engagements voire ses obligations)

Les valeurs professionnelles

L'éthique professionnelle: l'approche de l'éthique professionnelle doit reposer à la fois sur la dimension morale (il ne peut s'agir d'ignorer les principes) et sur la dimension éthique (quelle décision est la meilleure dans le cas présent). Lorsque cette réflexion devient collective et fait l'objet d'une formalisation, la démarche devient déontologique, dans un sens large. Si ces règles ont une valeur pour l'ensemble d'une profession et font l'objet d'une reconnaissance officielle, il s'agit d'une déontologie au sens restreint.

En éthique professionnelle, la réflexion porte sur les valeurs qui motivent les conduites des professionnels et qui sont actualisées dans les codes de déontologie. Les valeurs des ingénieurs définissent un idéal général de pratique.

Le bon ingénieur se distingue, entre autres, par sa compétence, son sens des responsabilités, son engagement social. Ce que cela signifie dans la pratique quotidienne, le code de déontologie aide à le comprendre en énonçant les devoirs et obligations découlant de l'idéal du groupe.

Apprentissage et enseignement

L'apprentissage : c'est une modalité de formation initiale qui se déroule sous contrat de travail de droit privé. L'apprenti reçoit des enseignements dispensés en alternance, dans un centre de formation d'apprentis (C.F.A.) ou un établissement d'enseignement et, en milieu professionnel (entreprise, association, organisme public).

La formation est réalisée par la voie classique ou par la voie de l'apprentissage, étudiants et apprentis obtiendront le même diplôme.

- L'apprentissage est un vecteur de réussite des politiques publiques liées à l'éducation et à l'emploi. Son développement favorise le rapprochement entre les acteurs socio-économiques et les établissements d'enseignement supérieur. Il renforce le lien entre l'offre de formation et les besoins du tissu économique permettant d'améliorer sensiblement l'insertion professionnelle.
- Le diplôme décerné en apprentissage est équivalent à celui décerné en formation classique. Ce qui compte c'est l'acquisition des compétences, peu importe les modalités.